

Date de convocation : 01/10/2021

Date d'affichage : 01/10/2021

REUNION DU 7 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le sept octobre 2021 à 18H30 en salle des fêtes, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient **présents** : D.MALLET D.BONNEVILLE CH.DEVILLERS C.DAMIS B. ALIX E. CRUSEL R.LECLERCQ J.DOURLENS S. LECAT N.BIGOT M. CAILLEUX O.PINEAU

E. BLONDIN donne pouvoir à N.BIGOT

C. MICHEL donne pouvoir à S. LECAT

C.DEPOILLY donne pouvoir à B.ALIX

Secrétaire de Séance : Corinne DAMIS

Approbation du compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.

1/ GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR DES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DE LA SOMME.

Madame le Maire rappelle que la surveillance de la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) principalement dans les écoles et garderies est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Des devis ont été demandés en 2018 par la secrétaire de mairie, (VERITAS, CEAI), le coût étant relativement élevé, il n'a pas été donné suite aux devis.

Il faut ajouter que de très nombreuses communes n'ont pas équipé leurs ERP faute de budget.

Pour répondre à l'obligation réglementaire imposée, et aider les collectivités qui n'ont pas les moyens techniques et humains pour réaliser en interne des prestations de vérifications et contrôles pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur, la FDE80 a mis en place un marché groupé accessible à toutes les collectivités adhérant au groupement de commandes , avec le prestataire ITGA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à ce groupement de commande**
- **De valider l'acte constitutif du groupement de commandes et d'autoriser Madame le Maire à le signer.**

2/ APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'analyse des offres dans leurs chemises respectives.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses article R.1411-1 et suivants ainsi que le Code de la Commande publique,
Vu le rapport de MADAME LE Maire sur la procédure de délégation de service public annexé à la présente délibération,

Vu le projet de contrat annexé,

CONSIDERANT :

Que par une délibération en date du , le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif

Que, conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fin de procédure de délégation de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé.

Que l'assemblée délibérante a eu communication de l'analyse des offres finales ainsi que du projet de contrat, que les autres pièces du dossier (procès-verbaux, annexes du contrat...) ont été tenues à disposition au siège de la Collectivité.

Qu'au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la société des Eaux de Picardie (VEOLIA)

Que les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente délibération dont la conclusion est la suivante :

- Les offres des deux candidats présentent un écart technique mais sont tout de même adaptée à la gestion du service. Elles ont été utilement complétées en négociation.
- L'offre du candidat Société des Eaux de Picardie (VEOLIA) se caractérise par un coût légèrement moins élevé et semble plus robuste sur la partie technique, elle apparaît comme étant mieux adaptée aux besoins de la Collectivité et répond à ses ambitions en matière de pérennité des équipements et de gestion du service auprès des usagers de Woignarue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le choix de la société des eaux de Picardie (VEOLIA) en tant que concessionnaire du service public du service de l'assainissement collectif de la commune de Woignarue.
2. D'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes
3. D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public.

3/ CAMPING : PROVISIONNEMENTS DES CREANCES

Madame le Maire fait lecture du mail de Monsieur TAVERNE Chef de service du SGC Baie de Somme, il demande qu'une Décision Modificative (DM) soit prise au compte 6817 concernant des créances prises en charge depuis plus deux ans non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et /ou contentieuses. Elle fait la liste des débiteurs concernés, les membres sont invités à prendre connaissance de l'état de provisionnements des créances dans leurs chemises respectives.

Considérant les finances actuelles du budget camping, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable et demande l'inscription des dépenses sur le budget 2022, sous réserve des résultats du compte administratif.

Etat de provisionnements des créances du budget CAMPING Ci-annexé.

4/ DIVERS

Madame le Maire fait lecture à l'ensemble du Conseil Municipal de la demande de travaux faite par l'association du Football :

- Vestiaires
- Le terrain de football
- Complexe sportif

Les travaux seront réalisés par ordre de priorité.

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, un devis a été fourni par la FDE 80 concernant des caméras de surveillance, le dossier a été transmis en sous-préfecture d'Abbeville.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide du C.C.A.S a été apportée à Monsieur D. suite à un souci de santé.

La commune a reçu une proposition de la société ONLY CAMP afin qu'une réflexion soit menée concernant le devenir du camping.

Les portes (rideaux de fer) de l'atelier du service technique doivent être changées, deux devis ont été faits.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur BONNEVILLE, qui revient sur la nécessité d'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique. Il demande à titre informatif l'avis du Conseil Municipal sur cet achat. Il explique qu'il contactera le Crédit Agricole pour obtenir une offre d'emprunt.

Une délibération sera prise à ce moment-là.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à 13 voix « POUR » et 2 abstentions.

L'opération Brioches aura lieu le 16 octobre 2021 dès 8h en porte à porte.

La salle des fêtes est de nouveau disponible à la location, « le loueur » s'engagera à contrôler le pass sanitaire de ses invités, et il en prendra l'entière responsabilité en cas de non-respect des consignes de mise en location. Il devra remettre en mairie les documents suivants :

- Contrat de location
- La fiche Covid-19 (attestation)
- L'attestation d'assurance
- Chèque de caution

Le repas des aînés offert par la commune aura lieu le 14 novembre 2021. Comme chaque année, les élus feront la distribution des invitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink. The signatures are arranged in a loose grid. One signature in the top row is written in black ink and includes the name 'Mullin'. Another signature in the top row is written in black ink and includes the name 'Cailly'. A signature in the middle row is written in blue ink and includes the name 'W. H. K.'. A signature in the bottom row is written in black ink and includes the name 'Bourl.'. There are also several other signatures and initials, some in black ink and some in blue ink, scattered throughout the page.